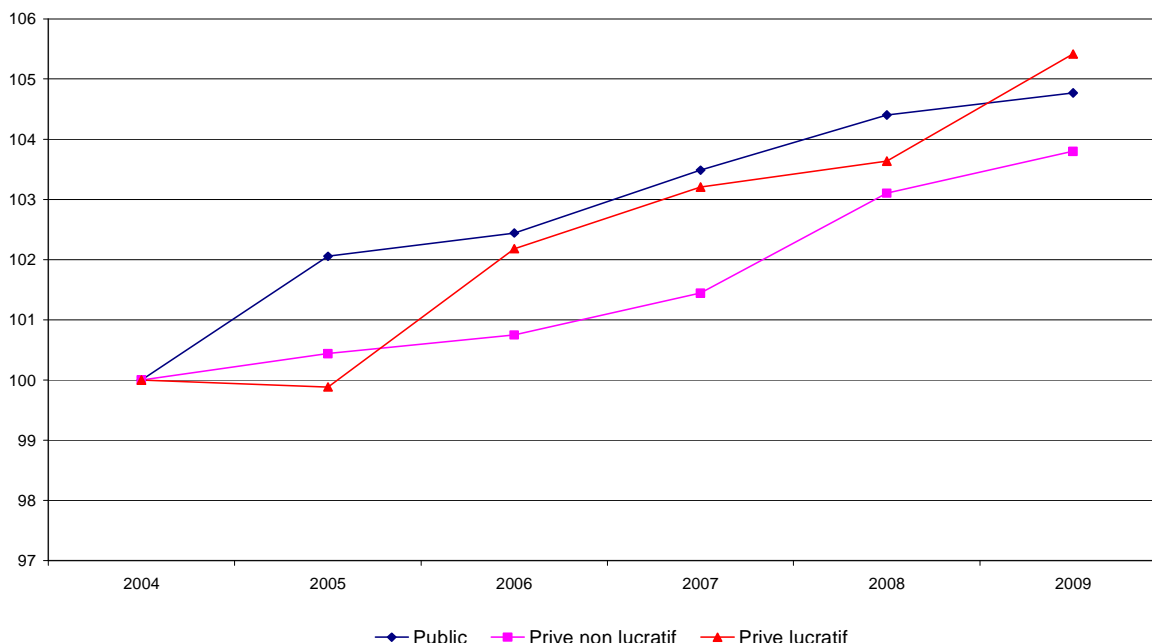


**Indicateur n° 13 : Évolution des effectifs et des dépenses de personnel des établissements de santé**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : évolution des effectifs de personnel médical et non médical**

**Evolution de 2004 à 2009 des effectifs de personnels non médicaux (base 100 en 2004)**



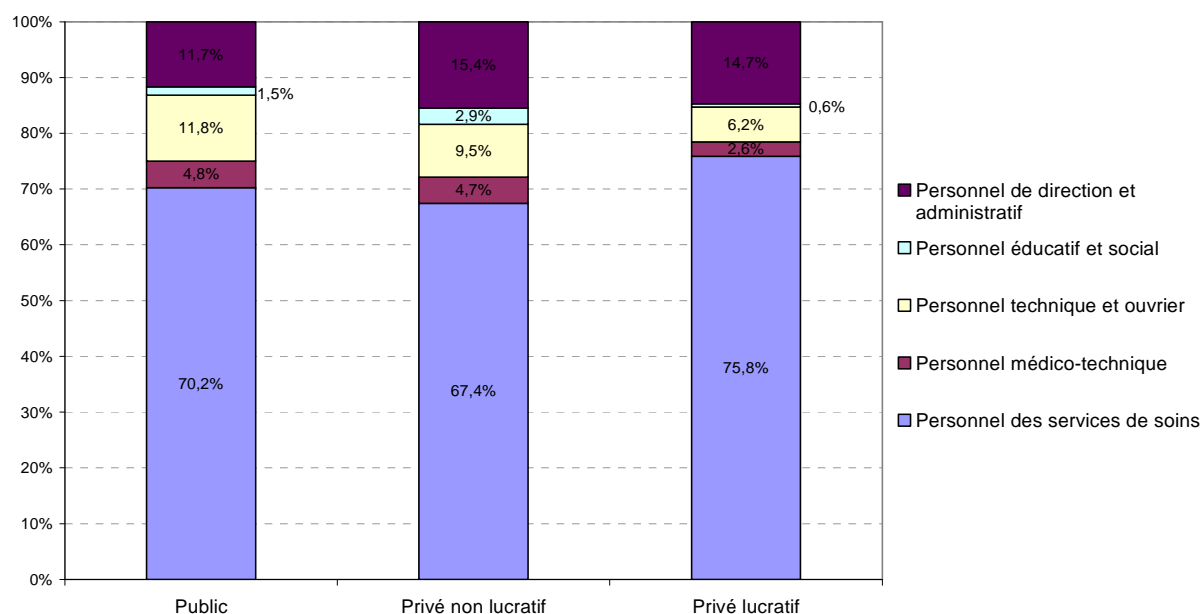
Source : Base SAE, DREES, personnel non médical (hors services de santé aux armées et y compris DOM).

Dans le secteur public, le personnel non médical a augmenté de 4,8 % entre 2004 et 2009, passant de 792 000 à 830 000 équivalents temps plein (ETP). La progression des effectifs, relativement régulière sur la période, ralentit en 2009 (+ 0,4% après + 1 % en 2007 et + 0,9 % en 2008).

Dans l'ensemble du secteur privé, le personnel non médical a augmenté quasiment au même rythme entre 2004 et 2009 (+ 4,6 %). Après une légère augmentation entre 2004 et 2006 dans le secteur privé non lucratif (+ 0,7 % en 2 ans), les effectifs ont progressé plus fortement entre 2006 et 2009, passant de 112 000 à un peu plus de 115 500 ETP. Dans le secteur privé lucratif, après une année de stabilité entre 2004 et 2005 (- 0,1 %), les effectifs ont augmenté de 6 % passant de 121 000 à 128 000 ETP en 2009.

La structure des qualifications du personnel non médical est relativement stable dans le temps, pour chaque secteur. La structure des personnels non médicaux dépend en effet à la fois des spécialités de soins prises en charge au sein des trois secteurs d'établissements et de l'organisation propre à chaque secteur. La majorité du personnel non médical travaille dans des services de soins (respectivement 67 % dans le privé non lucratif, 70 % dans le public, 76 % dans le privé lucratif). Viennent ensuite les personnels de direction et administratifs qui représentent 15 % du personnel non médical dans le privé lucratif et non lucratif et 12 % dans les hôpitaux publics. La part des personnels techniques et ouvriers est plus faible dans les cliniques privées (6 %) que dans les autres secteurs (12 % dans le public et 9,5 % dans le privé non lucratif), la sous-traitance pour ces activités étant plus répandue dans le secteur privé. C'est également dans les cliniques privées que le personnel médico-technique éducatif et social est le moins nombreux : ils représentent respectivement 2,6 % (5 % dans les autres secteurs) et 0,6 % du personnel non médical (1,5 % dans le secteur public et 3 % dans le privé non lucratif).

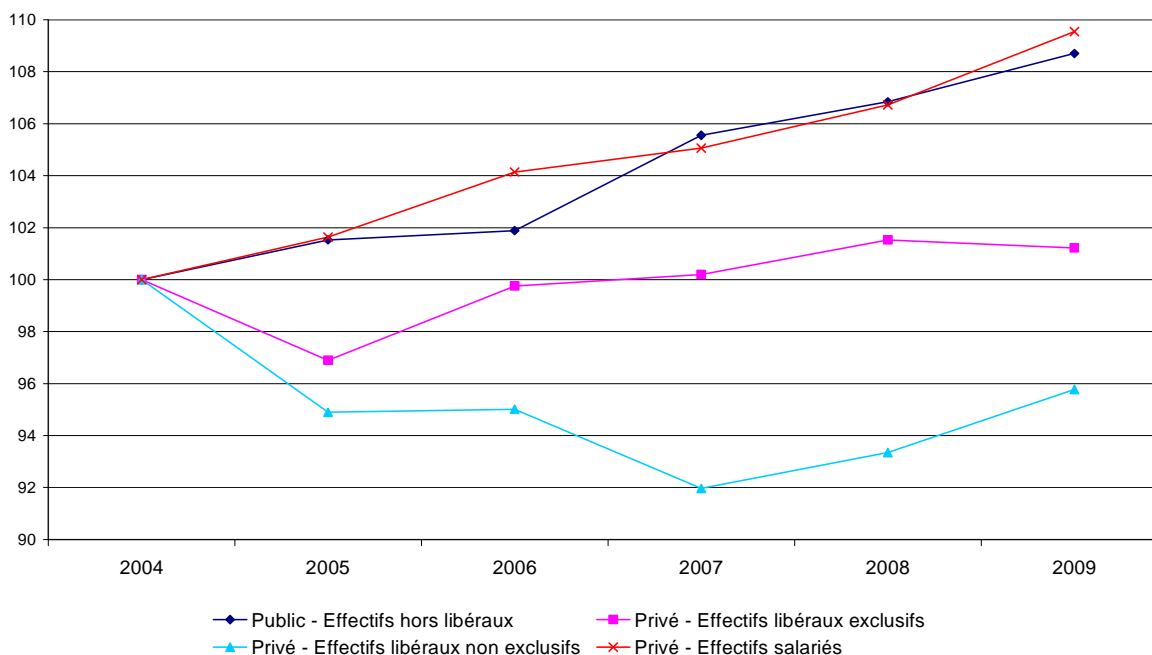
## Structure du personnel non médical en 2009



Source : Base SAE, DREES, personnel non médical (hors services de santé aux armées et y compris DOM).

Dans le secteur public, le personnel médical salarié des établissements publics a augmenté de 8,7 % entre 2004 et 2009, passant de 85 000 à 93 000 équivalents temps plein (ETP). Dans le secteur privé, les effectifs de médecins salariés ont augmenté de 9,5 %, pour atteindre 17 000 personnes en 2009. Toutefois, la plupart des médecins qui exercent dans le secteur privé, notamment lucratif, ont un statut libéral. Le nombre de médecins libéraux exerçant exclusivement dans un établissement de santé n'a augmenté que de 1,2 % (soit 15 800 personnes en 2009), tandis que les effectifs de médecins libéraux travaillant dans des établissements de manière non exclusive ont baissé de 4,2 % (soit 25 000 personnes en 2009). Ces évolutions sont toutefois à interpréter avec prudence et ne reflètent pas nécessairement une baisse de l'emploi médical, car les données ne tiennent pas compte du temps effectivement travaillé par chaque médecin dans chaque établissement de santé privé. Les mouvements de restructuration et de fusion, nombreux sur la période dans le secteur privé, peuvent expliquer cette baisse apparente.

### Evolution de 2004 à 2009 des effectifs de personnels médicaux (base 100 en 2004)



Source : Base SAE, DREES, personnel non médical (hors services de santé aux armées et y compris DOM).

#### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 13, 1<sup>er</sup> sous-indicateur :

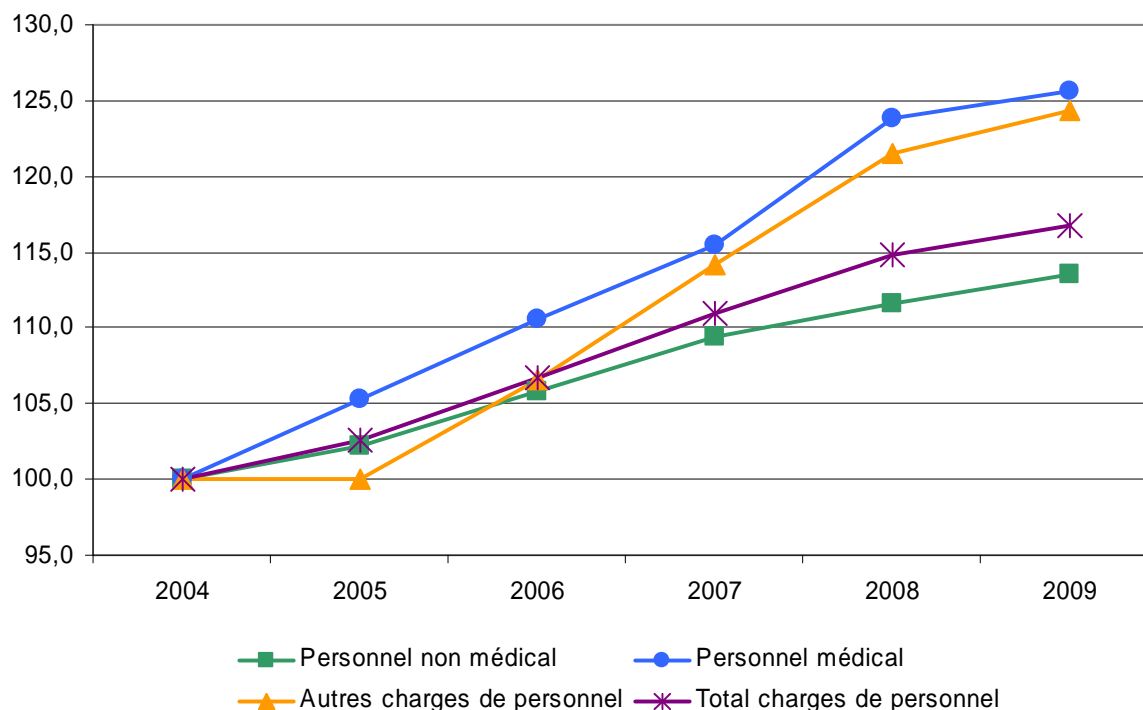
Les statistiques présentées ici sont issues de l'enquête Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES. Les données de l'année n sont disponibles au mois de septembre de l'année n+1. Des redressements sont effectués par la DREES sur les effectifs non médicaux pour calculer des évolutions à champ constant : en effet, en raison de changements de définition, liés à des modifications du plan comptable puis au rapprochement avec les déclarations annuelles de données sociales (DADS), la mesure de certains types de contrats a pu fluctuer dans le temps. En particulier, la DREES a estimé entre 2006 et 2009 les personnels en équivalent temps plein (ETP) en CDD au 31 décembre à partir des ETP moyens mensuels rémunérés pour fournir une mesure de l'emploi non médical total cohérente sur la période. La DREES corrige également de la non réponse qui peut être variable d'une année sur l'autre.

A moyen terme, les statistiques sur les effectifs de personnels salariés (médicaux et non médicaux) dans les établissements de santé seront réalisées à partir des DADS. En effet, dans le cadre des projets de simplification des recueils (mesures de réduction de la charge administrative et engagements de qualité européen), le comité de pilotage de la SAE a décidé de simplifier le recueil pour le volet « personnels des établissements de santé ». Cette simplification se fera en plusieurs étapes, au fur et à mesure des travaux de validation.

**Indicateur n° 13 : Évolution des effectifs et des dépenses de personnel des établissements de santé**

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : évolution des dépenses de personnel**

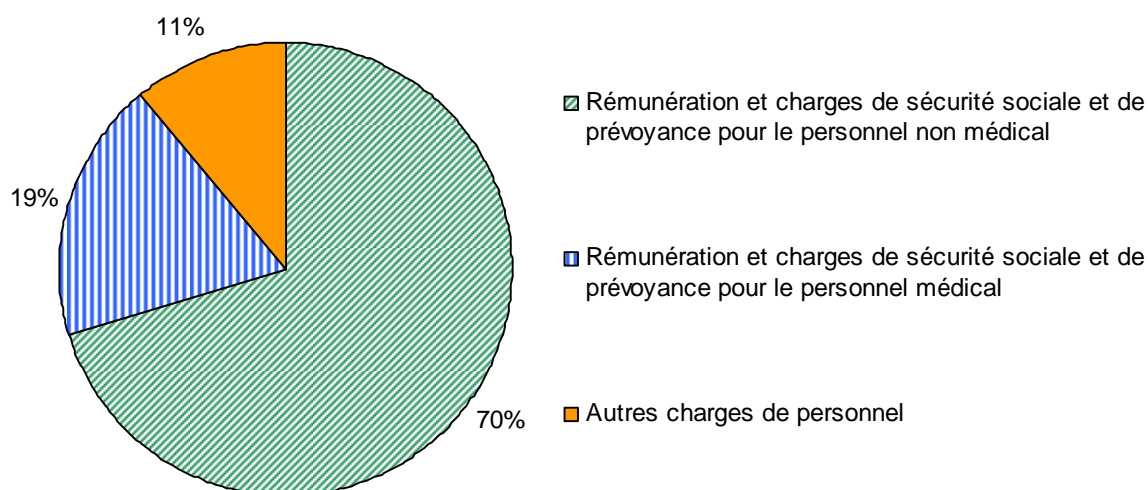
Evolution des dépenses de personnel des établissements publics, par type de dépenses



Source : Base de comptabilité publique DGFIP.

Les dépenses de personnel des établissements de santé ont continué d'augmenter en 2009 mais à un rythme beaucoup plus faible que les années précédentes (+ 1,9 % contre une croissance annuelle moyenne de + 3,7 %, entre 2004 et 2008). Contrairement à la période 2004 - 2008, les dépenses de personnel médical et non médical ont connu une progression similaire pour l'année 2009 (+ 1,8 %). Toutefois, un ralentissement de la croissance des dépenses de personnel médical est observé en 2009. Ce constat semblerait s'expliquer par une forte hausse de ces dépenses en 2008 (+ 7,2 %) due en grande partie au paiement des jours épargnés dans les comptes épargne temps en 2008. La croissance des dépenses de personnel non médical est plus régulière, en particulier sur la période récente. Après une forte augmentation à partir de 2005, les autres charges de personnel ont progressé moins rapidement en 2009 (+ 2,8 %). La tendance des dépenses de personnel des établissements de santé est guidée par celle des dépenses de personnel non médical, qui en est la composante la plus importante (près 70 % des dépenses de personnel des établissements publics et des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier - PSPH) en 2009, *versus* 19 % pour le personnel médical et 11 % pour les autres charges).

### Répartition en 2009 des dépenses de personnel des établissements publics

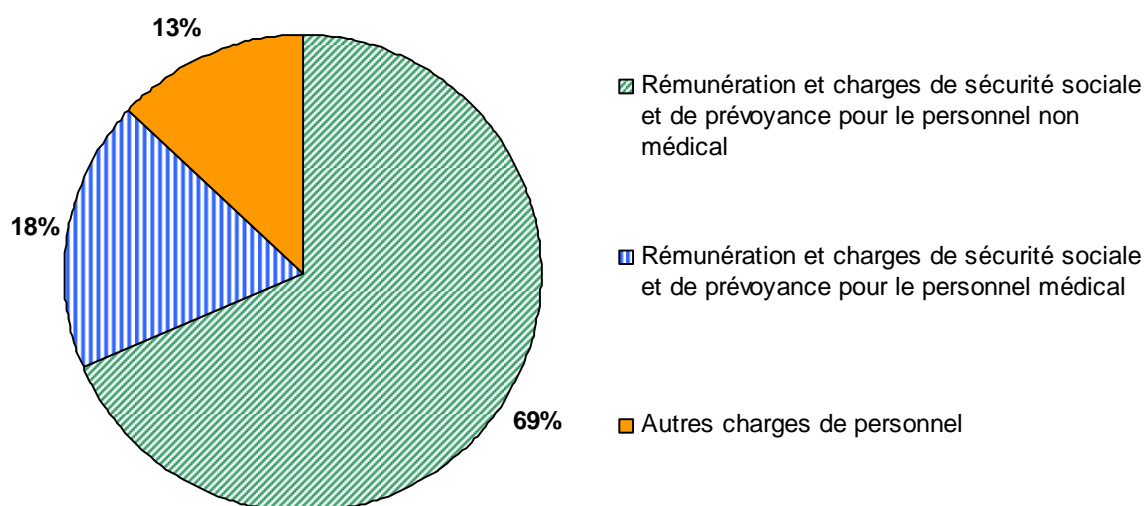


Source : Base de comptabilité publique DGFIP.

La structure des dépenses de personnel des établissements publics est restée stable entre 2004 et 2009, compte tenu de l'évolution relativement proche de ses trois composantes. Ainsi, les dépenses de personnel non médical sont le principal poste et représentent près de trois quarts des dépenses (70 % en 2009). Viennent ensuite les dépenses de personnel médical (19 % en 2009) puis les autres dépenses (11 % en 2009).

Les dépenses de personnel s'élèvent au total à 39,2 milliards d'euros en 2009. Les dépenses regroupées sous l'item « autres charges de personnel » sont composées à 79 % de taxes et d'impôts, 8 % concerne le personnel extérieur et 13 % d'autres charges (intérim...).

### Répartition en 2009 des dépenses de personnel des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des établissements à but non lucratif participant au service public hospitalier (PSPH)

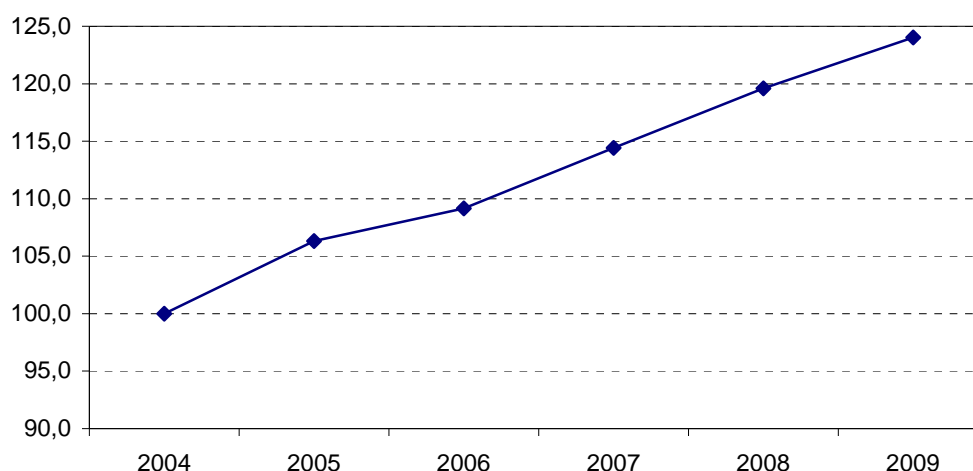


Source : ATIH, Comptes Financiers.

La répartition des dépenses de personnel des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des établissements à but non lucratif participant au service public hospitalier (PSPH) en 2009 est quasiment similaire à celle des établissements publics, avec toutefois une proportion légèrement supérieure du poste autres charges de personnel (13 % en 2009 contre 11 % pour les établissements publics). En 2009, le montant total des dépenses de personnel pour les CLCC et les autres établissements à but non lucratif PSPH s'élève à 6,1 milliards d'euros, soit une progression de + 5,7 % par rapport à 2008.

Quant aux établissements privés à but lucratif, les dépenses de personnel sont plus dynamiques que celles des établissements publics : elles progressent de 24 % entre 2004 et 2009, contre moins de 17 % dans le secteur public. Toutefois, on note aussi un léger ralentissement des dépenses de personnel pour les établissements privés à but lucratif en 2009 (+ 4,4 % contre + 5,2 % en 2008).

#### Evolution de la masse salariale des cliniques privées à but lucratif en 2004 et 2009 (base 100 en 2004)



Source : Greffes des tribunaux de commerce, SAE 2009, calculs DREES.  
La masse salariale = salaires et traitements bruts + charges sociales.

#### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 13, 2<sup>ème</sup> sous-indicateur :

Les données concernant les établissements publics (centres hospitaliers régionaux (CHR) / universitaires (CHU), centres hospitaliers (CH) hôpitaux locaux (HL) -...) proviennent des remontées comptables des établissements consolidées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Les données des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier (PSPH) sont issues des comptes financiers remontés annuellement par l'ATIH.

Le total des dépenses correspond à l'ensemble des charges d'exploitation du titre 1 du budget principal des établissements. Depuis 2006, les comptes de transferts de charges de personnel (6721) et les dépenses de primes d'assurance maladie, maternité et accident du travail (61681) ne sont plus imputées sur le titre 1 alors qu'elles l'étaient auparavant. Dans un souci d'homogénéisation, elles n'ont pas été intégrées ici.

Les dépenses de personnel non médical sont ventilées sur les comptes 641 et 6451, les dépenses de personnel médical sur les comptes 642 et 6452. Les autres comptes du titre 1 forment la catégorie « autres charges de personnel » et correspondent aux comptes 621, 631, 633, 647 et 648.

**Indicateur n° 13 : Évolution des effectifs et des dépenses de personnel des établissements de santé**

**3<sup>ème</sup> sous-indicateur : utilisation des comptes épargne temps (CET) et indemnisation de jours épargnés par les personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé**

La source de données ATIH/CABESTAN fournit les informations suivantes, pour 2010, sur le nombre de jours stockés sur des comptes épargne-temps des personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé et le coût des jours indemnisés :

	2010
Nombre de jours de CET stockés	2 965 437
<i>dont personnel médical</i>	1 270 418
<i>dont personnel non médical</i>	1 695 019
Coût de l'indemnisation (M€)*	26,63
<i>dont personnel médical</i>	7,88
<i>dont personnel non médical</i>	18,75

Source : ATIH-CABESTAN.

Ces données ne reflètent pas l'ensemble des jours épargnés et indemnisés pour la totalité des personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé. En effet :

- en ce qui concerne le personnel médical :
  - seul 279 établissements sur 1 444 établissements recensés dans la base ont répondu pour au moins une catégorie de personnel médical aux 2 items « *montant des rémunérations brutes* » et « *dont au titre de CET* ». L'effectif du personnel médical des établissements ainsi retenus s'élève à 22 558,5 équivalents temps plein (ETP), soit 32 % du total des ETP en personnel médical des établissements publics et établissements privés à but non lucratifs (EBNL). Pour ce qui concerne le nombre de jours stockés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par le personnel médical, l'effectif du personnel médical s'élève à 44 270,5 ETP, représentant 62 % du total des ETP en personnel médical des établissements publics et EBNL.
- en ce qui concerne le personnel non médical :
  - seuls les établissements dont la réponse permet une exploitation comparative par filière professionnelle des personnels non-médicaux ont été retenus. Pour ce qui concerne l'indemnisation des jours CET, l'effectif du personnel non médical s'élève à 212 751 ETP titulaires (30 % de l'effectif total des ETP titulaires des établissements publics et EBNL) et 12 670 ETP en CDI (9 % de l'effectif total ETP des personnels en CDI des établissements publics et EBNL). Pour ce qui concerne le nombre total de jours stockés sur des CET, l'effectif du personnel non médical s'élève à 432 873 ETP titulaires (61 % de l'effectif total des ETP titulaires des établissements publics et EBNL) et à 41 968 ETP en CDI (29 % de l'effectif total ETP des personnels en CDI des établissements publics et EBNL).

Source et précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 13, 3<sup>ème</sup> sous-indicateur :

Les données utilisées sont issues du dispositif de suivi quadrimestriel de l'exécution des états prévisionnels des recettes et des dépenses (EPRD) des établissements publics de santé et privés non lucratifs. Ces données ont été saisies par les établissements et validées par les agences régionales de santé sur la plate-forme CABESTAN, qui est gérée par l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH).

Cette nouvelle source actuellement disponible ne permet pas encore d'afficher des résultats au niveau national. Toutefois, ce dispositif, en cours d'amélioration, est destiné à limiter et fiabiliser les enquêtes spécifiques auprès des établissements de santé.

Avertissement sur les données 2010 :

Pour ce qui concerne les données 2010, le nombre de réponses pouvant être exploitées est en augmentation, toutefois des faiblesses persistent, notamment en termes de fiabilité des données et d'exhaustivité :

On relève des données contradictoires avec la réglementation, par exemple, pour le personnel médical :

- des praticiens qui ne sont réglementairement pas éligibles au CET (les personnels hospitalo-universitaires titulaires et temporaires et les internes) disposeraient de jours stockés sur un CET ;
- on constate également des montants versés au titre de l'indemnisation des jours stockés sur un CET alors que la réglementation ne le permet pas sauf en cas de décès du praticien (le déstockage exceptionnel et ponctuel des CET par indemnisation remonte à mai 2008 et n'a pas été reconduit). La présence de jours indemnisés peut toutefois s'expliquer par l'étalement de l'indemnisation financière de 2008 et de celle effectuée à titre dérogatoire en 2009, sur plusieurs exercices comptables lorsque les provisions de l'établissement étaient insuffisantes.

La règle retenue pour déterminer le nombre d'établissements répondants est la suivante : seuls les établissements ayant répondu zéro lorsqu'ils ne sont pas concernés par une mesure sont considérés comme répondants. Cette règle peut induire une sous-estimation du taux de réponse sans que l'on puisse exactement estimer le nombre d'établissements qui ne répondent pas du nombre d'établissements non concernés par la mesure.